Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Frais service contentieux

Par anna

Bonjour,

Voilà mon problème, j'ai eux pas mal de difficulté à payer mes mensualités chez FINAREF suite a mon licenciement, a chaque fois j'ai été harceler par téléphone et par courrier par leur service contentieux, le problème c'est que à chaque fois je devais payer ma mensualités avec sa s'ajouter leurs frais, je n'en voyer pas la fin j'avais l'impression de toujours payer et d'être malgré tout en retard au niveau des mensualités, mais je payer quand même. Mais là cela fait 3 mois je ne paye plus car je n'arrive plus, j'essaie malgré tout de leurs demander de supprimer leurs frais afin que je puisse payer seulement se que je dois, mais ils refusent. A ce jour il mon ficher banque de France et me réclame la somme de 880 euros, alors que je n'est que 3 mois de retard mes mensualités étant de 120 euros, se qui fait normalement 360 euros et non 880 euros, il disent que cela correspond au mois en retard + celui en cour alors que le moi na pas été encore entamer et à cela ce rajoute 400 euros c'est énorme, que puis je faire svp, je ne dore plus je ne panse que a sa la peur qu'un huissier débarque chez moi, es que je peu faire jouer l'article Article 32, 3ème alinéa, de la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991, qui dit que les frais sont normalement à leurs charge. Et es qu'une fois mon retard de mensualités régler je serer déficher banque de France ?

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement